



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

23^e séance du mercredi 12 juin 2024

Présidence de M. Matthieu Carrel, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de M. Mountazar Jaffar et consorts : « *Les animateurs·trices sous l'eau à la Bourdo* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de l'interpellateur, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité mette tout en œuvre pour procéder, au plus vite, aux travaux nécessaires à l'arrêt des fuites d'eau dans le centre socioculturel de la Bourdonnette »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mercredi douze juin deux mille vingt-quatre.

Le président



Le secrétaire